

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200008423-20240306-AD\_2024-006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

**DECISION**

**n° 2024-006**

**Objet : Commande publique – Marché SIS24002 : Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie 2024 (Communes d'Aiton, Chamousset et Porte-de-Savoie)**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,**

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08 du Conseil Syndical en date du 29 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les accords-cadres qui peuvent être réglementairement passés par procédure adaptée d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la consultation engagée le 20 février 2024 pour cette affaire, et les offres présentées par les candidats;

**Décide**

**Article 1 :** Le marché SIS24002 : Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie 2024 (Communes d'Aiton, Chamousset et Porte-de-Savoie) est confié à l'entreprise suivante :

**ALPES DEBARDAGE – 99 rue du Lusson – 38570 THEYS, pour un montant de 8 198,50 € HT (montant extrait du BPU-DQE, dont 5 738,95 € HT pour la part du SISARC et 2 459,55 € HT pour la part de l'Etat).**

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 3 :** M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 06 mars 2024

Le Président du SISARC  
François RIEU

**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie